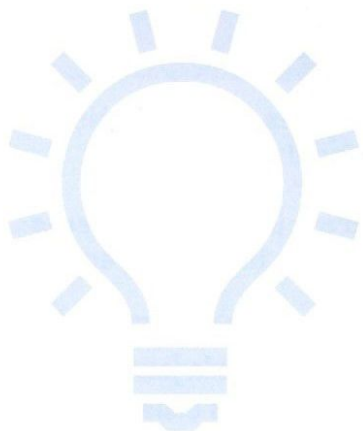




POUR TOUT SAVOIR  
SUR CE DISPOSITIF

**AISNE.com**  
LE DÉPARTEMENT



**CONTACT**

**Conseil départemental de l'Aisne**

Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse

[capjeunes@aisne.fr](mailto:capjeunes@aisne.fr)



03 23 24 87 37  
03 23 24 87 42

(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h)



**AISNE.com**  
LE DÉPARTEMENT



ÉDUCATION - SPORT - JEUNESSE

CONTRAT AISNE  
PARTENAIRE POUR LES JEUNES



[www.aisne.com](http://www.aisne.com)

**CAP' Jeunes**  
**UN PROJET**  
**À FINANCER ?**

**ENGAGE-TOI DANS UNE  
MISSION CITOYENNE !**

→ 35 H = 280 €\*

→ 70 H = 560 €



\*INDEMNITÉ CO-FINANCÉE PAR LE DÉPARTEMENT  
ET LA COLLECTIVITÉ D'ACCUEIL



**LE DÉPARTEMENT**  
PARTENAIRE DE LA JEUNESSE



# CAP' Jeunes

## CONTRAT AISNE PARTENAIRE POUR LES JEUNES



> **Un dispositif gagnant/gagnant** : un jeune s'engage 35 ou 70 heures pour une mission citoyenne et reçoit une indemnité pour financer un projet personnel

> **Une action co-financée par le Département et la collectivité d'accueil** pour inciter la jeunesse axonaise à s'investir dans son avenir et à s'impliquer dans la vie citoyenne

### POUR LES JEUNES :

#### un coup de pouce financier

- Jeunes de 16 à 21 ans compris.
- Engagés auprès d'une collectivité d'accueil (commune, communauté de communes, communauté d'agglomération, centre communal d'action sociale ou centre intercommunal d'action sociale).
- 280 ou 560 € min. pour couvrir une dépense « utile » (permis de conduire, ordinateur, accès à la culture ou au sport...).

### 35 À 70 H DE MISSION CITOYENNE :

travaux paysagers, peinture, entretien de locaux, archivage... à réaliser dans les 12 mois suivant la signature de la convention et à répartir en journées de travail de 7h.

### POUR LES COLLECTIVITÉS :

#### un coup de pouce à la jeunesse, impliquer les jeunes dans la vie citoyenne

- Communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, centres communaux d'action sociale, centres intercommunaux d'action sociale.
- Soutien aux jeunes dans la réalisation de leurs projets.
- Co-financement de l'action :

	DÉPARTEMENT	COLLECTIVITÉ
35 h	100 €	180 € min.
70 h	200 €	360 € min.

